

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de convocation	23 février 2024
Date d'affichage de la convocation	23 février 2024
Heure de la séance	18h30

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Eric MOULIGNIER, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme BOULENGER Catherine, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL ; M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER ; M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER.

ABSENTS : M. Jean-Michel ARDOUIN

Madame Beauval est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance puis procède à l'appel.

Délibération n° 2024_02_01

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER AU 1^{er} JANVIER 2024

Monsieur le Maire précise avant de donner la parole à M. FORT en charge des finances, que ce soir l'assemblée aura à statuer sur des documents budgétaires structurant. Il indique que ce même exercice a été conduit à la communauté de communes. Il ajoute que cette présentation sous cette forme est demandée par les services de l'Etat au regard du nombre d'habitants qu'ils fixent à 3 500.

Il demande si chacun a bien pris connaissance des documents préalablement transmis.

Madame BOULENGER demande à Monsieur le Maire, s'il a un retour des données chiffrées recueillies à l'occasion du recensement puisque ce dernier est désormais terminé.

Monsieur COITEUX s'interroge de son côté sur la validité des chiffres et de ce chiffre de 3 500 habitants.

Madame BOULENGER indique pour sa part, que cela est plutôt une bonne nouvelle puisque cela donne l'opportunité d'avoir un Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur COITEUX poursuit en indiquant qu'il continue de s'interroger sur la pérennité, sur ses données et plus encore sur ce que l'on va laisser ?

18H50 Madame Catherine DEROUSSEAU rejoint l'assemblée.

Monsieur le Maire répond que l'objectif est d'accueillir et attirer des habitants, pour cela il faut créer des logements décentes et de qualité. Également par des vrais projets. Des projets construits à long terme et structurants. Et non pour faire plaisir. Il faut faire venir des jeunes ce qui passe également par un développement économique du territoire.

Jean COITEUX rebondit en indiquant qu'il ne voulait pas dénigrer. Ce que Monsieur le Maire dit avoir bien compris. Jean COITEUX souhaite juste connaître les leviers dont on dispose pour faire progresser la ville.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un outil important qui est le PLUi qui se fait donc à l'échelle du territoire, Jean COITEUX indique qu'il connaît bien ce qu'est le PLUi.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que cet outil s'il avait été fait plutôt, il aurait peut-être permis d'organiser des mouvements de population ou de projets de commune à commune. C'est un peu la même chose au niveau des écoles, aujourd'hui certaines écoles sont en difficultés, cependant, s'il y avait eu un travail d'anticipation les choses seraient peut-être différentes aujourd'hui.

Jean-François Jobit prend la parole, il indique que l'action que conduisent les élus désormais contribue à ne pas accentuer ces phénomènes d'érosions démographique de Ruffec, car il rappelle que sous l'ancienne mandature, les bases d'impositions votées avaient été majorées sur la commune ce qui avait gonflé démographiquement les communes « alentours ». Il faut donc vraiment que l'on maintienne cette base d'imposition de façon stable.

Monsieur le Maire rebondit en indiquant qu'en effet, si l'on regarde les données chiffrées des strates de population, on remarque que les communes qui ceinturent Ruffec ont attiré une population plus jeune du fait de taux plus attractif, alors que Ruffec est restée sur une population plus ancienne. Ces taux d'imposition ont eu un impact, cependant en 2028 on arrivera à un point d'équilibre, c'est pourquoi il en sera d'ailleurs discuté au niveau des attributions de compensation.

Jean Coiteux se dit inquiet et c'est là qu'est sa question et que l'on n'est pas là pour faire le procès des uns et des autres, et que maintenant on est en 2024 et que va-t-il se passer dans les années à venir, car on était un peu surclassés avec l'accueil de migrants, on disposait ainsi de certains statuts ou avantages, donc quand on va être en-dessous des 3 500 habitants, que se passera-t-il ?

Jean-Paul Fort répond qu'il a été pris du retard sur le développement économique. Que tout est fait pour attirer des familles, malgré tout il y a le problème de l'habitat, on a de l'habitat ancien de disponible à rénover, sur Ruffec on a entre 80 à 100 logements qui sont vacants et anciens qui ne sont pas rénovés car la rénovation coûte très chère. Si on avait à disposition à la location ou à la vente, des appartements ou des logements, il pense que l'on aurait beaucoup plus de personnes qui viendraient s'installer sur la commune.

Les acteurs économiques qui aujourd'hui sont prêts à venir s'installer sur nos zones économiques nous interrogent sur les possibilités de logement.

Jean Coiteux pense qu'il connaît bien la ville de Ruffec, et peut dire que dans un rayon de 100 mètres autour de la Mairie, il y a de nombreux logements insalubres. Il rappelle, qu'il a visité avec Monsieur le Maire et d'autres il y a quelques années des logements qui étaient en vente ou même loués qui étaient absolument inhabitables, avec des odeurs sur lesquels il dit passer les détails.

Jean-Paul Fort rappelle que les coûts de rénovation sont très chers,

Jean Coiteux rebondit en indiquant que ces logements ne sont pas louables.

Monsieur le Maire, ajoute qu'en effet, il y avait d'ailleurs un article ce matin dans la Charente Libre, même si aujourd'hui c'est un peu moins le cas, il n'ignore pas pour autant que le phénomène des marchands de sommeil existe, la chasse leur est faite et il espère que l'Etat va continuer à appliquer les règles mises en place pour résoudre cette problématique. Car c'est aussi un problème pour notre ville.

Jean Coiteux rappelle que la commune est Petite Ville de Demain et lorsque l'on regarde tout autour de cette place, il y a des emplacements qui sont pour des pseudos restaurants qui ne servent à rien, qui prennent des places de parking devant des maisons insalubres, le centre-ville n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire répond en disant qu'il n'est pas acceptable depuis de nombreuses années, ce à quoi Jean Coiteux renchérit en indiquant qu'il n'est pas là pour faire un procès de quiconque, que l'on est là pour dire la vérité.

Monsieur le Maire rappelle que l'on vit l'héritage de l'ancienne municipalité. Cependant il souhaite rappeler, qu'il mène des actions pour trouver des commerçants intéressés pour venir s'installer en centre-ville. Il se dit fier des commerces qu'il a pu trouver. Il tient à souligner que plusieurs bâtiments ont été vendus alors même qu'ils étaient en vente depuis 15 ou 20 ans. D'autres sont en cours de rénovation, comme par exemple l'ancienne entreprise de pâté à côté de l'ancien Hôtel de France, des travaux sont en cours. D'autres étaient fermés depuis longtemps et pour lesquels la recherche de promoteurs immobiliers est faite. Il ajoute qu'encore ce week-end, il a rencontré des investisseurs pour leur proposer des bâtiments autour de la place que le dispositif Denormandie peut intéresser. Il dit avoir l'impression de faire son travail. Ce à quoi Jean Coiteux dit ne pas remettre en question. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'en veut pas à Monsieur Coiteux, il en veut à l'ancienne municipalité qui pour lui a laissé pourrir ces bâtiments.

Jean Coiteux rappelle qu'il n'est pas là pour faire le procès de quiconque, il veut juste dire que le centre-ville de Ruffec est devenu insalubre. Il dit y passer et s'y promener tous les jours puisque désormais il dispose de plus de temps et regarde ce qui s'y passe, il dit aller chercher son pain en bas et reste stupéfait.

Monsieur le Maire rappelle qu'on est bien toujours Petite Ville de Demain, mais que ce n'est pas en trois ans que l'on peut tout changer. Ce à quoi Monsieur Coiteux acquiesce. Il ajoute cependant, que dans cette séance on va parler essentiellement budget, et quoiqu'on en dise, on peut faire tous les budgets possibles ; ceux-ci s'appuient sur le nombre d'habitants. On peut prévoir des recettes, mais si notre démographie baisse, si on perd des habitants, de façon catastrophique, de 300 ou 400 habitants comme il le pressent, car il a un peu une idée de ce qui se passe. Il se dit en être le premier contrit et inquiet de cette situation.

Monsieur le Maire reprend la parole, il indique que si on reprend les règles et les lois autour de l'aménagement et de l'urbanisme. De son côté le PLUi va redonner une impulsion. Il répète que Ruffec au travers de son économie a profité aux communes alentours en terme d'accueil d'habitants plutôt jeunes, car ces communes disposaient de taux d'imposition plus attractifs. Mais aujourd'hui il faut être conscient et aussi ces communes, les nouvelles orientations de l'Etat en terme d'aménagement, vont contraindre des territoires. Ainsi des jeunes qui travaillent, l'un à

Angoulême, l'autre à Poitiers, peut être souhaiteront-ils s'installer sur Ruffec, d'autant plus si on peut leur proposer une offre TER ;

On a quelques exemples, comme ce jeune couple dont le mari travaille sur Niort, l'épouse sur Angoulême et originaires de Ruffec et qui viennent de s'installer dans la commune. Il souhaite que cela continue.

Il faut continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour attirer. Cela passe par l'activité économique, les services, des offres de restauration etc. Il faut être dynamique. Et est convaincu que l'on va récupérer de la jeunesse ou des moins jeunes d'ailleurs.

Jean Coiteux reprend la parole pour ajouter qu'il faudra aussi remettre de la sécurité, des caméras ont été installées. Mais la place de ce centre -ville à certaines heures du soir n'est pas très sécurisée. Monsieur le Maire rebondit en indiquant, que depuis qu'il y a une caméra sur cette place il note qu'il n'y a plus de problème. Certes, le soir, des jeunes viennent et notamment des communes autour pour se restaurer. Des mauvaises personnes viennent aussi et en revanche elles, elles restent, c'est une forme de double effet « Kiss-Cool ».

Jean Coiteux dit que c'était là son message et monsieur le Maire répond avoir bien compris.

Jean Coiteux dit que chacun est bien conscient de cela, qu'il ne s'agit pas d'une critique et notamment par rapport aux élus. C'est une critique par rapport à la situation.

Jean-Paul Fort prend la parole, il s'adresse à Monsieur Coiteux en lui indiquant qu'il faut voir le verre à moitié plein et à moitié vide, il faut voir aussi, ce qui se passe le matin vers 7h00 et surtout lorsque l'on a à traverser la N10, cela est complexe, il y a un flux important de circulation. On voit que les gens viennent en nombre travailler sur Ruffec mais habitent en dehors de la ville. Si on avait une offre de logement, peut être que ces familles s'y installeraient. Monsieur Coiteux répond que cela n'est pas nouveau ; monsieur Fort ajoute que cela permettrait de maintenir ou attirer une nouvelle population. Jean Coiteux ajoute que l'on a fait Ruffec petite Ville de Demain, l'objectif est de la rendre attractive, que plusieurs choses sont faites, que plusieurs projets sont en cours, pour une commune qui est en perte de démographie. Il dit que c'est cela qui l'inquiète.

Et de répéter qu'il n'est pas là pour condamner les uns ou les autres. Il se dit inquiet et demande ce qui est fait ?

Jean-Paul Fort dit que l'on est tous inquiet.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique que peut être les chiffres seront positifs par rapport à 2018.

Monsieur Coiteux reprend la parole pour dire que ce soir il va être question de budget et qu'il vient dans un esprit positif. Que l'on parle de budget et qu'on élabore un budget par rapport à une vision, regarder ce qui a été fait l'année d'avant c'est bien, parler de ce que l'on imagine ce dont on rêve pour demain, c'est bien, pour 2025 c'est mieux. Mais parler à une vision de 5 à 6 ans c'est encore mieux. Donc qu'est-ce qu'on fait en terme de vision, c'est ça que je veux savoir. C'est comme ça que l'on fait un budget et que l'on décide des investissements. Ce n'est pas uniquement par ce que Madame Machin a demandé quelque chose. Quelle est la vision que l'on veut amener pour porter un projet.

Monsieur le Maire précise que la vision pour Ruffec est la même que pour l'interco. Par le passé, il y a eu des décisions pour sauver les écoles. Il y a 6 ans, quand le Pui n'a pas été accepté par l'interco, rien n'a été fait pour attirer les jeunes. L'organisation scolaire n'a pas été travaillée.

Chaque village a souhaité son école. On sait depuis le début du mandat que le territoire va perdre plus de 270 élèves, c'est plus de 10 classes. Chacun le sait et pour autant il n'y a pas de projection à moyen ou long terme. Chacun défend son clocher.

Jean Coiteux qui reprend la parole se dit d'accord avec Monsieur le Maire, il ajoute que c'est bien de faire des investissements pour tel ou tel ALSH, mais que si aucun enfant ne les utilise, cela ne servira à rien. Il est bien d'accord. Mais pour lui, parler budget, c'est avoir une vision à moyen terme.

Monsieur le Maire dit avoir eu des échanges avec des maires du territoire, il est observé des mouvements de population notamment par effet COVID, et dit espérer que ces mouvements positifs se poursuivront. Il rappelle que cela passe aussi par le travail et que c'est pour cela qu'il axe beaucoup les choses sur le développement de la zone économique.

Jean Coiteux s'excuse d'avoir interrompu la présentation du point 1 de l'ordre du jour.

Jean-Paul Fort reprend la parole pour présenter le point relatif au Règlement Budgétaire et Financier.

Il précise qu'à travers ce règlement c'est le moyen pour la ville d'anticiper les modalités de sa programmation budgétaire pour chaque budget annuel. Par exemple s'agissant du budget 2025 il en sera question dès juin de cette année.

Il sera également travaillé un Plan Pluriannuel d'investissement qui normalement devra aller jusqu'à la prochaine investiture.

Et il faudra comme le disait Jean Coiteux tout à l'heure, travailler sur une vision à 5 ou 6 ans.

Il ajoute, que seront conservés le budget annexe à savoir celui de l'assainissement jusqu' à la fin de la mandature car l'on sait d'ores et déjà que cette compétence sera transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. D'ici là, la commune doit entreprendre de nombreux travaux sur son réseau d'assainissement et notamment les travaux d'urgence en profitant de l'ensemble des subventions auxquelles elle peut encore prétendre puisqu' après le 1^{er} janvier 2026 ce ne sera plus le cas et l'ensemble des budgets seront fusionnés.

Et pour finir, il précise, qu'il y aura un nouveau budget annexe qui sera un budget vert, qui devient une obligation. Il ajoute qu'on doit le faire et justement si l'on veut avoir des subventions un peu plus facilement. Ce budget devra recueillir tout ce qui est fait en faveur de l'environnement.

Il termine en indiquant qu'il s'agit là dans les grandes lignes ce qu'est ce règlement budgétaire et financier.

Il demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions.

Monsieur Coiteux reprend la parole, en indiquant qu'il s'agit d'un règlement, c'est une obligation, Monsieur Fort répond par l'affirmative. Et ajoute qu'il vaut mieux discuter autour du DOB que de règlement.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Monsieur Fort rappelle en préambule à l'assemblée qu'il s'agit là du premier débat d'orientation budgétaire qui sert à informer les élus sur la situation financière de la collectivité et sur ses engagements pluriannuels.

Pour cette présentation, Jean-Paul Fort s'appuie sur un diaporama qui est projeté en séance (repris dans son intégralité en annexe) et il en fait lecture.

Monsieur Fort ajoute, que Monsieur le Maire a insisté pour qu'il y ait ce débat d'orientation budgétaire à l'instar de ce qui se fait au niveau de la Communauté de Communes. Ainsi qu'en raison aussi de l'application de la M 57.

Puis il reprend la lecture du diaporama.

Il commente les chiffres généraux relatifs au contexte général, à la fois au niveau national et international, il précise qu'il convient de les prendre avec précaution, au regard des évolutions constantes et des prévisions de croissance qui fluctuent rapidement. D'ailleurs, il a pu constater que ces données ont changé mi-février.

Puis il reprend la lecture du diaporama. Et plus particulièrement sur les éléments relatifs aux dotations, subventions de l'Etat : DETR, DSIL...

Il poursuit en indiquant maintenant faire un focus sur la situation financière de la ville de Ruffec.

Catherine Boulenger s'excuse d'interrompt Monsieur Fort dans sa présentation, elle indique qu'ils ne disposent pas du même document, et que ce qui est présenté est une synthèse et que c'est différent du document reçu, et que du coup, elle a réfléchi et travaillé sur les données du document reçu. Et là, le tableau présenté par exemple n'est pas dans le document transmis. Elle dit ne pas vouloir aller trop vite, mais que peut être que l'information aura passé sans qu'elle s'en rende compte.

Elle ajoute avoir une question sur les dotations de compensation, elle constate que cela n'a que très légèrement augmenté cette année, voire quasi à l'identique, dispose-t-on des perspectives ?

Jean -Paul Fort répond que s'agissant des fonds de compensation, s'il s'agit bien cela, et Catherine Boulenger confirme, il précise, qu'en l'occurrence c'est l'Etat qui est concerné, et qu'il ne faut pas s'attendre de la part de l'Etat d'en obtenir plus y compris à l'avenir. C'est plutôt sur cette hypothèse qu'a été travaillé le budget. Et d'ajouter qu'il serait presque nécessaire de ne pas les mettre en indiciel par rapport à l'inflation et surtout de les mettre à périmètre constant, et même à l'euro constant.

Monsieur Coiteux demande si les AC c'est l'Etat ou la CDC ? Monsieur le Maire confirme en indiquant que les AC c'est bien la CDC. Cependant, là il s'agit des fonds de compensation de l'Etat. Monsieur Coiteux rappelle qu'il ne faut pas mélanger les choses.

Jean-Paul Fort précise que pour sa part il évoquait bien les fonds d'Etat et idem pour Catherine Boulenger.

Catherine Boulenger dit bien qu'elle fait référence aux compensations de l'Etat, celles qui sont dues et non celles dont on faisait le procès d'intention de l'ancienne mandature mais bien celles concernant la régulation qui sont très liées, Monsieur le Maire confirme.

Monsieur Jean-Paul Fort poursuit en faisant un zoom sur le fonctionnement et quelques données sur le différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement,

Il reprend ici la lecture du diaporama ;

Il ajoute que les dotations aux investissements hormis pour 2022, elles sont quasi constantes car elles s'établissent autour de 640 K€.

Pour la partie « investissement », les besoins en investissements quant eux, pour 2023 sont relativement faibles, ce qui s'expliquent par des restes à réaliser quant à eux assez important. Ce qui vient impacter le budget d'investissement de 2024.

Il poursuit en présentant, *toujours en s'appuyant sur le diaporama*, le volet « trésorerie ». Il indique qu'on observe une légère évolution, il précise que cela concerne seulement la trésorerie de la commune et pas celle de l'assainissement.

Il commente ensuite les organigrammes relatifs aux dotations de l'Etat (DGF- DSR- Dotation Aménagement...) et indique qu'elles sont relativement constantes. Puis il enchaîne sur les attributions de compensation apportées là aussi par l'Etat, il précise que les montants de 2023 sont sans doute un maximum et qu'il faudra être prudent pour les futurs exercices.

Madame Catherine Boulenger prend la parole et rappelle que le but, au moment où le calcul des attributions de compensation ont été calculées, à la fois par rapport aux compétences et aux spécificités de la communauté de communes, le principe était qu'il y ait une sorte de vase communicant, que chaque commune autour de Ruffec augmente légèrement leurs impôts. Ce qui aurait conduit Ruffec à baisser de son côté mais ce qui n'a pas été fait. Ce que monsieur le Maire confirme.

Madame Catherine Boulenger, ajoute qu'elle a bien entendu tout ce qui s'est dit tout à l'heure et dit ne pas vouloir revenir dessus car cela fait depuis 2020 mais malgré tout il ne faut pas oublier de le dire. Et de continuer en indiquant que si les choses c'étaient faites normalement, la logique aurait fait que Ruffec aurait pu baisser ses impôts parce que les autres collectivités auraient un peu augmenté les leurs. Monsieur le Maire, dit que ça c'est vrai quand on est dans le monde des « bisounours », quand il y a de l'argent, on compte pour les communes. Cependant que veulent les communes ce sont des rentrées d'argent ; où est l'esprit communautaire ? C'est pourquoi il a été décidé avec Jean Coiteux et Gérard Sorton à la communauté de communes de créer une commission qui va regarder les attributions de compensation. Il y a des communes qui ont bénéficié d'énormément d'argent au travers de ces AC, il faut que cela se sache. Ce tableau devra sortir.

Madame Catherine Boulenger dit en effet qu'il faut que les choses se sachent, elle indique à Monsieur le Maire qu'il rappelle toujours le passé et l'état catastrophique de la collectivité, mais que l'on ne parle jamais de ce qui était prévu à moyen et long terme. Et que c'est important de le dire. Monsieur le Maire répond que justement il a l'audace d'évoquer l'avenir et de parler des moyens financiers, beaucoup font l'autruche, mais il va falloir relever les manches et s'y mettre car en 2028 la communauté de communes ne pourra plus subvenir aux AC. Il est donc important de prendre position.

Madame Catherine Boulenger reprend la parole et indique que comme on parle de la communauté de communes, elle demande à continuer et dit avoir entendu selon un bruit qui

court que la compétence scolaire serait remise en question ? Elle aimerait un éclairage sur ce point ; Monsieur le Maire marque sa surprise ainsi que Monsieur François Jobit.

Madame Catherine Boulenger redit qu'elle est donc la seule à avoir entendu cela ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais été question de cela.

Monsieur Jean-Paul Fort, précise que le fonctionnement de la compétence scolaire n'est pas remis en question, mais que certains investissements, comme par exemple, la construction d'une école en fonction du terrain cela peut être de la compétence communale. Parce qu'il s'agit du bâti.

Monsieur le Maire reprend en s'adressant à Catherine Boulenger, et en donnant l'exemple de l'Ecole des Castors où un projet de réfection avec l'appui le PETR, un estimatif de 500 000€ en était ressorti, sans même avoir de retour sur investissement en économie d'énergie. Donc il a été regardé d'un côté ce qu'il en serait en matière de réparation ou sur un projet de bâtiment neuf. Madame Catherine Boulenger rétorque qu'en effet, elle l'a appris dans le rapport de présentation de la communauté de communes. Et d'ailleurs que le conseil municipal de Ruffec allait en débattre, elle indique ne pas savoir de quel conseil municipal il s'agit ? Monsieur le Maire répond qu'il en sera question ce soir, qu'il était nécessaire de faire des projections à la communauté de communes avant la commune.

Monsieur Fort propose de continuer sur la situation financière de la commune et un focus sur les 4 années passées et plus particulièrement sur la capacité d'autofinancement. *Il s'appuie sur le diaporama susmentionné.*

Il indique que ces chiffres assez intéressants sont toujours constants sur les 4 années. Ce qui montre une gestion d'un budget de fonctionnement depuis 2020 avec précaution. Ce qui permet aujourd'hui d'avoir des investissements sans avoir obligatoirement recours à l'emprunt.

Madame Boulenger reprend la parole, elle indique que c'est une bonne gestion, mais qu'il ne faut pas oublier l'enveloppe que l'ancienne majorité a laissé quand ils sont partis. Et qu'ils n'ont pas laissé un moins. Qu'il ne faut pas oublier de le dire aussi. Qu'ils se sont attachés à maîtriser les dépenses. Monsieur Jean-Paul FORT répond qu'il s'excuse de l'avoir omis. Elle remercie Monsieur Jean-Paul Fort de le reconnaître.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il n'a jamais été dit que l'ancienne majorité avait laissé un moins, ce que confirme Monsieur Jean-Paul Fort.

Monsieur Jean Coiteux indique pour sa part, ne pas avoir été un délinquant sur ce sujet. Ce qu'atteste Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul Fort.

Madame Catherine Boulenger poursuit en précisant qu'elle a voulu apporter ces indications au regard de la présentation de Jean-Paul Fort qu'a fait sur cette diapo et de son attachement à préciser que ces résultats remontaient à 2020, ce à quoi Monsieur Jean-Paul Fort rétorque que oui il fait un focus depuis 2020. Il poursuit en indiquant que cela génère une capacité d'autofinancement nette positive. Monsieur Jean Coiteux ajoute que l'on est très stable. Monsieur Jean-Paul Fort rappelle que le montant des remboursements de l'emprunt autour d'un peu plus de 300 000€ par an et restera stable jusqu'en 2026, ce que Monsieur Jean Coiteux confirme, dès lors que l'on n'en contracte pas d'autre.

Monsieur Jean-Paul Fort poursuit en faisant un zoom sur la capacité de désendettement. *Il s'appuie sur le diaporama susmentionné.*

Il précise que la ville de Ruffec au 1^{er} janvier 2024, est capable de rembourser sa dette en 2 ans. C'est intéressant dans la mesure où la moyenne pour des communes de même strate est plutôt comprise entre 6 et 8 ans. Qui plus est, au regard de la situation rurale de la commune, Ruffec est pénalisée, elle se retrouve avec des charges plus importantes comparativement à une commune de même strate de plus de 3 500 habitants.

Il poursuit en présentant les ratios relatifs aux dépenses de fonctionnement. Il précise que Ruffec enregistre des ratios de dépenses par habitant un peu supérieur comparativement aux ratios nationaux, ce qui peut s'expliquer par un taux d'équipements supérieures à des communes de 3 500 habitants.

Catherine Boulenger prend la parole et ajoute qu'il serait intéressant de façon générale, plutôt que de disposer de données comparatives nationales de s'appuyer sur des comparaisons chiffrées entre collectivités qui fonctionnent de la même façon. Ce qui permettrait de voir que l'on n'est pas si mal placé que cela. Car si au lieu d'avoir des données que l'on nous présente à chaque fois, nous aurions des chiffres comparatifs de communes qui ont un rôle de bourg centre et qui fonctionnent comme notre commune, on pourrait peut-être se faire moins de reproche.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul indiquent avoir demandé ce type de données auprès de la DGFIP lors des rencontres qu'ils ont eu avec ce service. Monsieur le Maire ajoute que l'on devrait les recevoir devant l'intérêt qui est le nôtre. Ces éléments sont d'autant importants que nous sommes considérés comme une commune de 3 500 habitants mais avec un fonctionnement budgétaire d'une ville de 6 à 7000 habitants.

Catherine Boulenger insiste en indiquant que dès que ce tableau sera reçu, il conviendra de l'afficher pour que ces données soient connues de tous.

Jean-Paul Fort ajoute que plusieurs données ont été demandées auprès des services de l'Etat, qu'il n'est pas toujours simple de les obtenir, mais il y a bien eu des demandes.

Catherine Boulenger reprend la parole et rappelle que c'est un peu comme les pourcentages, 30% de 1€ c'est peu mais 30% de 1 million, c'est beaucoup.

Jean-Paul Fort reprend la présentation du diaporama et le comparatif en matière de recettes de fonctionnement. Et d'ajouter que là encore la commune se situe au-dessus des données nationales mais que pour autant cela ne signifie pas que la commune dispose de recettes fiscales supérieures mais que l'on dispose d'une fiscalité assez élevée.

Il poursuit en présentant les données relatives aux recettes fiscales, hors les recettes fiscales reversées. Il précise qu'en 2021 la baisse observée provient de la baisse des bases fiscales et non d'un nombre d'habitant qui aurait diminué. Ce qui a eu pour conséquence pour la commune d'avoir un peu moins de ressource. Ce qui ne signifie en rien un transfert sur la TP ou la taxe d'habitation.

Jean-Paul Fort continue de dérouler le diaporama, il en arrive à la présentation du projet de Budget 2024. Il indique que ce dernier a été construit en présentant d'une part le BP 2023 et le BP 2024.

Il indique que les charges à caractère général baissent et cela principalement, sur le volet énergétique. Les provisions 2023 avaient été faites dans un contexte où nous ne savions pas où nous irions surtout en matière de dépenses d'électricité. Au final, il s'avère que la consommation en matière de gaz a été maîtrisée et bien inférieure aux années précédentes.

Madame Catherine Boulenger prend la parole et demande si Monsieur Jean-Paul FORT dispose des chiffres des charges de personnels de 2022 ? Ce à quoi Monsieur Jean-Paul Fort répond que sur cette présentation en effet, il ne les a pas. Et demande si les services les ont. Il est indiqué que non.

Madame Catherine Boulenger poursuit en indiquant qu'elle a le sentiment d'avoir vu dans le bulletin d'information qui est sorti dernièrement, dans des graphiques, une baisse des charges du personnel.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul Fort se retournent vers les services, qui indiquent qu'il y a eu un effet une baisse.

Madame Catherine Boulenger continue en indiquant que cela l'a interpellée et s'interroge ;

Un brouhaha dans la salle plusieurs personnes parlent en même temps. L'ensemble des échanges n'ont pu en conséquence être reproduit ici.

Catherine Boulenger souhaite connaître les raisons de cette augmentation en 2024 des charges de personnel en dehors des augmentations régulières liées à la carrière des agents. Et d'insister pour savoir ce qui est prévu en 2024 pour qu'il y ait une telle augmentation entre 2022 et 2024.

Monsieur le Maire explique que cela est dû pour l'essentiel au fait de postes qui n'étaient pas pourvus à ce moment-là. Cela est lié à des mouvements de personnel, comme, par exemple le poste de DGS qui n'a pas toujours été occupé. Des recours à des catégories A, à des contractuels ou encore le recrutement de certains agents sur des métiers spécifiques comme le maçon qui n'était pas occupé jusque-là.

Madame Murielle Béal prend la parole, elle indique que pourtant les données vont en descendant et que l'on perd des titulaires, cela dégringole être 2020 et 2024, on passe de 43, 44, 39, 33, 31.

Monsieur le Maire explique que c'est un phénomène sociétal, il est de plus en plus difficile de recruter des titulaires ; des postes sont ouverts et aucun fonctionnaire ne postule. Par exemple à la communauté de communes, il recherche un DGA et se sont des contractuels qui se positionnent.

Et d'ajouter, que pour celles et ceux qui lisent les revues des collectivités, ils verront que c'est un phénomène national.

Murielle Béal se demande ce que cela veut dire, faut-il comprendre que les titulaires qui partent et notamment en retraite ne sont pas remplacés ? Monsieur le Maire rétorque qu'ils le sont mais pas par des fonctionnaires mais des contractuels.

Autrement dit continue Murielle Béal cela signifie que les titulaires qui partent en retraite sont remplacés par des contractuels.

Monsieur le Maire ajoute qu'il veut bien montrer les CV qu'il reçoit, il s'agit avant tout de demandes de contractuels. C'est un problème récurrent.

Ce à quoi Jean-Paul Fort ajoute qu'au niveau du PETR, ils ont dû recruter 4 techniciens et il s'agit tous de contractuel, pourtant tout est fait en terme de consultation. Monsieur le Maire d'ajouter, qu'il y a même des titulaires qui prennent des disponibilités pour ensuite postuler en qualité de contractuel. Ce à quoi Madame Murielle Béal répond que ce n'est pas étonnant car ils négocient ainsi leur rémunération. Monsieur le Maire ajoute que cela vient peut-être des grilles indiciaires de la fonction publique qui ne sont pas bonnes.

Murielle Béal demande la signification de l'acronyme CDDI, il lui est répondu qu'il s'agit de Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.

Monsieur le Maire précise que dans ce budget 2024 en charge du personnel est compté la prime sur le pouvoir d'achat.

Catherine Boulenger demande quand sera versée cette prime ? Monsieur le Maire rappelle, qu'elle pouvait ne pas être versée, ce n'était pas une obligation, que le choix a été fait qu'elle soit versée aux agents. Elle peut être versés jusqu'en juin. Ce point sera d'ailleurs inscrit au prochain CST du mois d'avril pour statuer. L'objectif est de la verser en juin.

Jean Coiteux prend la parole et indique qu'il a une remarque, avant il tient à souligner qu'il y a eu une très belle présentation, il ajoute qu'il dispose d'un document qui n'est peut-être pas tout à fait ajusté au document présenté, et ajoute qu'on parle de CA, alors que l'on est là pour parler « budget », savoir de ce que l'on a dépensé c'est bien mais parler de ce que l'on a budgété c'est mieux. Il ajoute que c'était là sa remarque. Car on peut aligner toutes les dépenses voire les prévisions mais quand on ne fait pas référence à un budget, c'est compliqué, c'est un constat et d'ajouter que ce n'est pas un constat d'échec mais un constat. Que l'on va voter un budget et qu'un budget se fait par rapport à des projets à certaines ambitions, à un développement de la commune. Et si on est là pour aligner des dépenses qui sont uniformes d'une année à l'autre, c'est louable et que l'on est de bons ruffécois mais qu'en tant que gestionnaire, et je l'ai été sur d'autres dimensions budgétaires, moi je me réfère à un budget, c'est tout.

Monsieur le Maire rebondit en indiquant qu'il comprend mais qu'il s'agit là de la gestion d'un budget d'une collectivité, c'est lié au mode de fonctionnement des collectivités et que c'est différent par rapport au privé. Ce à quoi Jean Coiteux répond qu'il a tout à fait compris, que pour lui le budget c'est la référence et pas le résultat et dis qu'il va fermer la parenthèse. Il ajoute que des tableaux il en a plein et que là on fait du CA et pas du budget. Il redit qu'il ferme la parenthèse.

Jean-Paul Fort propose de continuer et tout en se référant au diaporama, il précise que la section en dépense de fonctionnement pour 2024, sont inscrits 5 339 284€ finalement montant assez proche du BP 2023.

En matière de recette elles s'établissent à 4 542 387€ ce qui est étale avec le budget 2023.

Sur le budget principal 2024 les investissements se répartiraient sur 16 opérations. Qu'il détaille en reprenant la lecture de l'ensemble de la diapositive 13 du diaporama susmentionné et retranscrites comme suit :

Actions en faveur du maintien de la sécurité sur le territoire communal : 69 000 €

Lutte contre la délinquance – Mise en place de la vidéosurveillance Phase 2 : 41 000 €, il ajoute que sur ce volet une 3^{ième} phase sera déployée en 2025.

Défense incendie- Mise en place de poteaux incendie : 20 000 €. Autour de ce point des remarques sont faites. Madame Murielle Béal indique que dans son document global le montant inscrit est de 30 000€. Monsieur le Maire répond que 20 000€ est bien le montant pour 2024 et que les 10 000€ de différence correspondent à des restes à réaliser de 2023. Ce que confirme Madame Mondy.

Monsieur Fort continue en précisant que viennent s'ajouter 8 000€ au titre de l'éclairage publique.

Sur les actions en faveur de la préservation du patrimoine architectural pour 123 600 €, ce montant concerne essentiellement des travaux sur les façades extérieures qui n'avaient pas été traitées ainsi que des travaux d'aménagement intérieur.

Madame Catherine Boulenger interrompt monsieur Jean-Paul Fort pour demander si le document présenté sera mis dans le PV, car là, les montants qui sont présentés ne sont pas les mêmes que dans le document qui a été envoyé.

Il est indiqué par monsieur le Maire qu'en effet le document sera mis avec le PV. Et Jean-Paul Fort ajoute que dans le diaporama sont mis les montants 2024 sans les restes à réaliser.

En même temps Jean Coiteux demande si la voirie est dans le budget principal et Madame Catherine Boulenger rappelle qu'ils disposent de documents qu'ils reçoivent dans certains délais, ce à quoi monsieur Jean-Paul Fort demande si les délais ne sont pas trop justes ? Madame Catherine Boulenger répond que non.

Elle continue en indiquant, que ces documents on les consulte et que là on se retrouve avec des éléments en total décalage même si c'est bien de synthétiser comme cela a été fait. Mais on se retrouve en total décalage. Du coup on ne se repère plus par rapport à ce qu'on a lu, ce qu'on a compris, ce sur quoi on a réfléchi, difficile de s'y retrouver, car il faut rechercher. Elle ajoute ne pas disposer des mêmes chiffres.

Jean-Paul Fort et Monsieur le Maire rappellent bien que l'on est sur une synthèse de présentation et que ne sont pas inclus les restes à réaliser dans cette présentation alors qu'ils le sont dans le document transmis.

Jean-Coiteux repose sa question concernant la voirie et l'assainissement et s'interroge sur le fait que cela soit sur le budget principal ? ce à quoi Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul Fort rétorquent qu'il ne s'agit là que de voirie et pas d'assainissement. Le volet assainissement sera vu dans un second temps.

Monsieur Fort reprend le fil de sa présentation et présente le budget relatif aux actions en faveur du patrimoine environnemental : 611 000 €

Travaux de création de voies vertes – mobilités douces pour les tranches 1 et 2 : 461 000 €

Passage aux leds des équipements sportifs : 150 000 €. Monsieur Jean-Paul Fort tient à préciser que sur ce point et concernant le terrain d'honneur du foot, il a été décidé de ne pas passer au led, seules les armoires de commandes et d'alimentation seront remises aux normes, cette décision a été prise au regard du temps d'amortissement établi à 53 ans. Il a été considéré que cela n'était donc pas judicieux. Les autres équipements comme les terrains de tennis seront évidemment traités comme prévu.

Actions en faveur de l'attractivité du territoire communal : 143 000 € ; monsieur Jean-Paul Fort précise qu'il s'agit pour l'essentiel de la réalisation du plan guide. Sur ce point il s'agit d'une enveloppe supplémentaire à 2023, il y a également un reste à réaliser.

Aménagement Zone Habitat « La Garenne » : 30 000 € monsieur Jean-Paul Fort précise qu'il s'agit pour l'essentiel de la réalisation de l'étude confiée à la SPL GAMA, afin que cette zone soit traitée et être plus attractive pour être cédée.

Fonds de concours : Participations à divers projets intercommunaux : 103 000 €. Ces fonds de concours concernent des travaux qui ont été réalisés entre autres à l'école des Castors.

Travaux qui ont été réalisés déjà depuis quelques temps, dont les chiffres sont maintenant connus. Il a été décidé de passer l'ensemble des ces fonds de concours sur cette année 2024.

Madame Boulenger prend la parole, elle indique que s'agissant du programme Petite Ville de Demain il n'y a que 5 000€ inscrits ; il faut signaler que des subventions sont attendues et estimées à 80% du coût total. Les 20%, soit 10 000€ que la commune va financer sur la totalité de l'enveloppe, doit-on comprendre qu'ils seront payés sur 2 ans ? Elle demande en combien de fois sera payé le cabinet d'étude qui va intervenir ? Puisque ce cabinet va intervenir sur 3 ans. Elle demande à ce qu'on lui confirme que le reste à charge pour la collectivité sera de l'ordre de 20 000€ ce que Monsieur le Maire et Monsieur Fort lui confirment. De poursuivre que si à ce budget n'est prévu que 8000€ cela signifie que la commune a prévu de payer en deux fois ce que confirment de nouveau Monsieur le Maire et Monsieur Fort.

Jean-Paul Fort poursuit et reprend la lecture des éléments du diaporama, il s'agit des actions répondant aux exigences légales et réglementaires en matière de la gestion des eaux pluviales : 642 000 €, il rappelle qu'il s'agit de l'obligation de création d'un bassin de rétention. Monsieur Jean Coiteux reprend la parole en indiquant que cela concernait sa question précédente, il redemande si cette inscription budgétaire dépend bien du budget principal. Ce à quoi Jean-Paul Fort répond par l'affirmative car il ne s'agit pas d'assainissement mais bien d'eau pluviale, donc du budget principal de la commune. Il demande si cela comprend bien l'ensemble car il se souvient avoir beaucoup travaillé sur ce dossier, participé à de nombreuses réunions, il demande si ça comprend l'ensemble des coûts ? Jean-Paul Fort répond que ce coût comprend bien l'ensemble des travaux. Jean Coiteux demande si ça comprend le refoulement du bassin et si ça descend bien jusqu'au Lien ? Monsieur le Maire précise que cela concerne la récupération des eaux pluviales et Jean Coiteux d'ajouter que le budget dont il a mémoire était supérieur à ce montant-là. Jean-Paul Fort ajoute que l'on est bien sur le volet récupération des eux pluviales et que c'est malgré tout l'épine dans la chaussure. Il précise que l'Ets Leclerc a réalisé ses propres travaux pour récupérer et gérer ses eux pluviales sur son parking, donc l'objet de ce bassin est de gérer les autres eaux pluviales de la voirie communale pour éviter que la gendarmerie ne soit toujours inondée. Jean Coiteux demande si cela correspond à la fois à l'achat d'un terrain appartenant à M Moreau et que pour cette partie on n'est pas encore à la station d'épuration. Ce que Jean-Paul Fort confirme. Monsieur le Maire rebondit sur ce qu'a dit Jean-Paul Fort en indiquant que ces travaux pris sur le budget général, viennent vraiment imputer le budget de 642 000€. Jean-Paul Fort poursuit en précisant que l'on percevrait une subvention de l'ordre de 50 000^e ce qui est déjà ça. Il redit que cela est vraiment une épine dans la chaussure, mais que le montant a été complètement provisionné.

Jean-Paul Fort reprend ensuite la présentation du diaporama avec le volet Diverses Actions au titre de l'Investissement pour un montant de 207 000€ et divers travaux d'aménagement, entre autres au Jardin vert avec l'installation de jeux pour enfants ainsi que l'esplanade du cimetière qui va être refaite. Et enfin diverses acquisitions pour un montant de 97 000 €.

Autres dépenses pour 327 000 € qui correspondent à l'emprunt et Titres immobilisés pour l'intervention de la SPL GAMA. Structure a qui a été confiée les études du parking Bouchy et la future zone d'habitat de la Garenne.

Monsieur le Maire reprend la parole pour revenir sur la question du bassin de rétention, il demande à Jean Coiteux s'il se souvient qu'il avait dit à une époque qu'il ne le ferait pas, car ce n'était pas de son fait si la construction de la nouvelle gendarmerie a été faite, acceptée et signée par les services de l'Etat dans cette zone humide. Sur le ton de l'humour d'ajouter que « Et bien que tous les gendarmes soient sensés savoir nager », il ne peut pas dans les circonstances actuelles et les précipitations pluviales que l'on connaît maintenant laisser les choses en l'état.

Jean Coiteux demande s'il n'avait pas été prévu que Logelia nous laisse pour l'Euro Symbolique un terrain à proximité ? Monsieur le Maire répond qu'il y a bien eu deux études faites à ce sujet ; mais au final, la solution technique la plus appropriée est bien celle retenue de faire ce bassin dans la parcelle déjà évoquée car plus sécurisée. Monsieur Coiteux rappelle l'historique, il indique qu'il y avait la possibilité d'acheter la parcelle précitée pour 50 à 60000€ et de l'autre côté d'avoir un terrain complètement gratuit de Logélia, mais avec des frais de recollement importants et avec des solutions qui n'étaient pas tout à fait pérennes. Il ajoute que si cette solution est la meilleure cela ne lui pose pas de problème. Monsieur Le Maire répond que c'est cette solution qui a été proposée par le cabinet d'étude au plan technique et il ajoute que cela impacte le budget de façon conséquente.

Catherine Boulenger reprend la parole au sujet du document qui est présenté et demande si le document qui est présenté pourra être adressé dès demain par mail, car cela ne correspond pas aux éléments reçus préalablement bien que respectant les délais. Elle explique que ce n'est pas un reproche et pense qu'il y a eu des ajustements ensuite. Ce à quoi monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas, c'est simplement la présentation qui diffère. Le document présenté en séance additionne des éléments ce qui n'est pas le cas sur le document transmis. Cela concerne les restes à réaliser. Noëllie MEMETEAU DIARD, ajoute que le document projeté en séance se voulait faire un zoom sur 2024 alors que les éléments transmis sont plus larges. Elle ajoute que le tableau projeté sera transmis, elle comprend que cela peut être perturbant. Catherine Boulenger remercie.

Jean-Paul Fort ajoute que ce n'était pas volontaire que ce soit perturbant. Ce à quoi Catherine Boulenger ajoute que c'est juste pour disposer des informations rapidement et ne pas attendre le PV qui n'arrivera que lors d'un prochain conseil.

Une remarque est faite par un membre de l'assemblée sous la forme d'une plaisanterie « cela est fait pour savoir si on suit bien les débats », sourire dans la salle.

Jean-Paul Fort poursuit en reprenant la lecture du diaporama en présentant essentiellement les éléments relatifs aux « Restes à Réaliser de 2023 » diapo page 14. Avec notamment un zoom particulier sur le cabinet d'étude retenu pour l'étude Plan Guide, il précise que 90 000€ ont été provisionnés et qu'au final le coût sera inférieur, d'ailleurs il se dit agréablement surpris lors de l'ouverture des plis. Le cabinet retenu a fait une proposition autour de 60 000€.

Il conclue pour cette partie de dépense de fonctionnement en indiquant que la somme globale estimative des investissements engagés pour 2024 pourrait s'élever à **3 230 000 €**.

Il poursuit en présentant les recettes de fonctionnement (diapo 15 du diaporama),

Total Recettes hors opérations : 2050000€

Résultat reporté 2023 : **228400 €**

Cautions : **2000 €**

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : **734300 €**

Amortissements : **180000 €**

Taxe d'urbanisme : **20000 €**

FCTVA (sur dépenses 2022) : **106000 €**

Cession de bâtiment : **44000 €**

Prélèvement sur la Section de Fonctionnement (Résultat 2023) : **735300 €**

La somme totale des recettes qui pourrait être inscrite pour 2024 s'élèverait donc à : 2050000 € de recettes hors opérations

Et 629 463 € de subventions restant à percevoir sur projets d'investissements en cours (opérations)

Afin d'équilibrer la section d'investissement à 3230000 € et dans l'attente des subventions répertoriées la Ville de Ruffec pourrait souscrire un emprunt d'équilibre (550 537 €). A souligner que les recettes attendues sont supérieures au montant de l'emprunt d'équilibre. Puisque ces dernières sont estimées à 873 915€.

Jean Coiteux prend la parole et dit s'interroger, il rappelle que la commune dispose de foncier, il liste le patrimoine bâti et foncier avec notamment le terrain de la Garenne ; il rappelle que la commune a beaucoup investi notamment au regard de la vision que l'on a pour le développement de Ruffec. Ces investissements l'ont été par rapport à des projets. Du coup par rapport au budget présenté, on voit que celui-ci est équilibré avec des subventions et le recours à l'emprunt et pas par des recettes de vente de ce patrimoine. Jean-Paul Fort répond que l'emprunt est un emprunt d'équilibre et relève de l'écriture comptable. Jean Coiteux poursuit en ajoutant que l'objectif de la commune n'est sans doute pas de devenir acquéreur d'une quantité d'actif ? il dit trouver dommage de façon globale qu'un budget de collectivité ne puisse prendre en compte que des recettes acquises et pas des recettes venant de projets.

Il demande si la commune souhaite garder les logements qu'elle loue par ailleurs ? car est-ce la vocation d'une commune d'être loueur ? et d'ajouter que concernant la Garenne, ce n'est sans doute pas facile, mais il voit deux solutions, soit on fait des lots, on segmente ou on fait un global, mais il pense que cette solution n'est pas la plus simple ? il comprend bien que la situation économique globale n'est pas facile, mais il demande si la commune est bien toujours dans une optique de vente ? Ce à quoi Monsieur le Maire et Jean-Paul fort répondent par l'affirmative et lui demandent s'il se souvient ce qui s'est passé sur ce sujet ? Jean Coiteux répond que oui bien sûr, mais que pour autant, il se demande si c'est normal qu'en matière de budget, les communes s'appuient sur des subventions et d'ajouter que la commune a été capable d'investir, il conviendrait maintenant de désinvestir pour retrouver un équilibre. Il ajoute que cela est de la finance. Jean-Paul Fort rebondit en indiquant que la commune aura peut-être des opportunités, qu'il en sera question la semaine prochaine en commission des finances. La question du foncier que représente l'ancienne gendarmerie est peut-être à explorer ?

Monsieur le Maire prend la parole pour revenir sur le sujet du foncier que représente la Garenne, Il rappelle que la SP Gama pourra travailler sur ce projet. Et d'ajouter que des études vont être lancées également sur l'espace Bouchy.

Sur la Garenne, il ne faut pas exclure un découpage de cette emprise en quatre lots, avec sur chaque une quinzaine de maisons par exemple ? et d'ajouter que globalement la conjoncture n'est vraiment pas à notre avantage. Les bailleurs sociaux notamment qui ont été rencontrés ne sont pas favorables pour l'instant pour investir et ce n'est pas forcément propre à Ruffec. Mais il est d'accord, que ce n'est pas à la commune de faire du locatif, il existe des structures dont c'est

le métier, ce n'est pas le nôtre. Pour autant, il faut se projeter à court et moyen terme pour anticiper les besoins en matière de foncier, c'est pourquoi il a été évoqué celui que représente l'ancienne gendarmerie. Il ajoute qu'il est important de ne pas oublier que les PLUI conduisent à redéfinir les emprises foncières pour favoriser la déconstruction pour éviter l'étalement foncier et la rénovation. Quelques outils viennent appuyer des investisseurs, comme par exemple, des mesures comme Denormadie. Il souhaite que l'Etat apporte d'autres outils pour vraiment venir appuyer cette politique en faveur de la rénovation de l'habitat.

Jean-Paul Fort reprend la parole, il précise que la commune dispose encore de foncier intéressant à court ou moyen terme pour faire de la réserve foncière, c'est le cas du bâtiment qu'occupait il y a plusieurs années la DDE. Cela peut en effet, tout à fait être acquis par un privé pour y faire du locatif ou autre. Cela peut aussi être acquis par la collectivité y compris pour y faire à terme des logements car la commune manque de logements. Il ne s'agira pas forcément d'en faire la gestion locative.

Jean-Paul Fort reprend la lecture du diaporama un zoom sur les effectifs. Le tableau présente les évolutions des effectifs depuis 2019. Les nombre des agents depuis 2023 a baissé.

Catherine Boulenger demande comment font les agents car avec de plus en plus de travail et de moins en moins d'effectifs comment font-ils ? Jean-Paul Fort répond que oui c'est très compliqué. Catherine Boulenger poursuit en indiquant que ça va continuer, car à force, les agents font finir par « pêter les plombs » et ainsi se retrouver en arrêt. Jean-Paul Fort rappelle que c'est de plus en plus difficile de recruter. Des postes restent vacants, heureusement sur les services techniques il y a l'appui des salariés du chantier d'insertion. Ce qui permet aussi dans certain cas de pouvoir recruter lorsque les salariés ont les connaissances attendues. Mais globalement, recruter devient de plus en plus complexe.

Catherine Boulenger souhaite savoir pourquoi certains postes passent sur la page facebook et pas d'autres ? cela reste un gros point d'interrogation pour elle ? elle rappelle qu'il y a la voie classique les fonctionnaires disposeront de l'information. Mais souhaite vraiment savoir pourquoi certains postes ne passent par d'autres canaux, elle insiste et demande des explications.

Nina Bastier répond qu'il n'y a pas de politique spécifique ni d'interdiction de diffusion de telle ou telle annonce. C'est la responsable des services RH qui transmet les intitulés des postes à diffuser sur les réseaux sociaux à la personne en charge de la communication tout simplement. Monsieur le Maire indique qu'il vérifiera ce qui est fait précisément en la matière. Il poursuit en ajoutant que c'est très compliqué aujourd'hui de trouver des candidats. Il connaît quatre à cinq communes qui cherchent une secrétaire de mairie actuellement, elles ne trouvent pas.

Jean Coiteux prend la parole, il dit s'interroger par rapport à la ligne de 2021, ou on passe de 98 à 66, ce qui équivaut à -30%. Du coup on parle de recrutement, mais est-ce juste un problème de recrutement ? ou est-ce un problème de motivation ? ou autre chose ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut faire attention, car il ne s'agit pas dans ce tableau que du temps plein. L'objectif est d'aller aussi chercher non pas que le nombre mais également l'efficience ou certaines compétences.

Il ajoute que ce tableau prend en compte les effectifs du chantier, aujourd'hui en 2023 ce dispositif compte 20 salariés alors qu'en 2021 on en note 39. Cela a forcément un impact sur l'ensemble de ces données chiffrées. Il ajoute que le département de la Charente a modifié des règles notamment de coefficient, ce qui fait qu'aujourd'hui la part de salariés recrutée sur le chantier diminue.

Catherine Boulenger et monsieur le Maire sont d'accords pour dire que le chantier d'insertion n'a pas vocation à suppléer des agents titulaires. Et Jean-Paul Fort ajoute, que pour autant, les

salariés du chantier entrent dans les calculs de la masse salariale, ce qui aujourd'hui du point de vue des services de DDFIP nous place en sureffectif.

Franck Lopez demande s'il y a beaucoup d'agents en arrêt maladie actuellement. Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui il y a deux agents qui sont en arrêt maladie, un qui relève du service patrimoine et l'autre du service hygiène. Il ajoute qu'il n'y a pas un secteur plus en souffrance que l'autre. Cependant ce qui peut mettre en tension, ce sont des demandes de constitution de dossier pour les services de l'Etat par exemple. Il s'agit le plus souvent de dossiers de demandes de subvention et s'ils ne sont pas réalisés dans les temps, le risque est de ne pas obtenir ladite subvention ou des évolutions administratives qui sont assez lourdes, comme le passage à la M 57. La mise en place d'un DOB. Il faut reconnaître que le volet administratif est lourd, il en est de même pour l'entretien de la voirie, c'est exigeant, pour l'instant il pleut, cela limite la pousse de l'herbe, mais dès les premières chaleurs il faut intervenir partout. Il faut parvenir à être tolérant et accepter quelques herbes devant chez soi. Les effectifs actuels sont ce qu'ils sont, il sera fait dans les meilleurs délais un calcul et évolutions des effectifs en Equivalent Temps Plein.

Franck Lopez reprend la parole et indique que l'on sait que des surcharges de travail entraîne du stress, des burn out et aussi des arrêts maladies il est important d'en tenir compte.

Monsieur le Maire répond que l'on est en train de travailler sur des méthodologies. Il donne l'exemple des mobilités douces. L'aménagement des espaces verts et des essences d'arbustes choisies se réfléchit de façon qu'en terme d'apport en eau et en entretien ça soit raisonné.

Il y aussi à s'interroger sur ce qui peut être fait en interne et ce qui peut être sous-traité à des entreprises spécialisées. Jean-Paul Fort ajoute que l'on est aussi tributaire des disponibilités des entreprises, elles aussi ont des contraintes. Elles ne parviennent pas toujours à intervenir dans les délais que l'on avait projetés et ce même si on avait anticipé et programmé les travaux. Elles rencontrent elles aussi des problèmes de recrutement.

Jean Paul Fort reprend la lecture du diaporama avec la partie relative au budget assainissement. Il explique que l'on est sur un budget excédentaire disposant d'une trésorerie intéressante. Comme évoqué précédemment, bien que cette mission d'assainissement soit prise en charge par la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité entend réaliser des travaux conséquents d'un peu plus de 2,5 millions d'euros sur une mise en séparatifs de ses réseaux. Cette programmation de travaux est établie pour les trois prochains exercices budgétaires. Ce qui est rendu possible par une situation budgétaire saine et un appui financier de l'agence de l'eau autour de 70% du coût des travaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une belle programmation de travaux qui satisfait les services de L'Etat en matière d'environnement et que l'objectif est de disposer avant le passage de la compétence à la Communauté de Communes, d'une programmation de travaux claire de sorte que ceux-ci soient réalisés.

Jean-Paul Fort reprend la lecture du diaporama, il précise que sur ce budget la capacité d'autofinancement est également confortable, budget qui permet d'effectuer des travaux conséquents.

Pour 2024, sur la partie fonctionnement sont inscrits : 248 610€ et 62 875€ en dotation aux amortissements.

Jean Coiteux prend la parole, il dit avoir noté une augmentation de 20% des redevances assainissements, on est passé de 163 000€ à plus de 200 000€, et demande s'il est possible de lui en donner des explications ?

Dominique Mondy coordonnatrice budgétaire intervient en indiquant que ce montant correspond au niveau des redevances perçues et liées à la consommation de l'eau enregistrée. A cela vient s'ajouter une hausse des tarifs de l'eau pratiquée par la SAUR et la collectivité.

Catherine Boulenger demande où en est l'engagement pris auprès de la SAUR de différencier les coûts assainissements et eau ? cela avait été évoqué et devait être fait il y a déjà un an. Elle souhaite savoir où cela en est ? les avez-vous rencontrés ? que vous ont-ils dit ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, mais souligne les difficultés rencontrées par la SAUR notamment au niveau de la Direction qui a beaucoup changé. Il faut encore patienter et attendre le nouveau directoire.

Jean-Paul FORT ajoute qu'en effet, l'eau est un bien qui coûte de plus en cher. Et Catherine Boulenger de rebondir en indiquant que c'est pour cela qu'il est important de pouvoir séparer les deux tarifs.

Jean-Paul Fort ajoute que c'est compliqué d'obtenir des rapports ou des informations complémentaires de façon générale et de la part de tous les grands groupes, qu'il s'agisse de l'eau ou du gaz par exemple.

Il poursuit en reprenant les données chiffrées relatives au volet investissement, il rappelle que la collectivité poursuit un programme important de travaux et planifié sur les 3 prochaines années. Les investissements 2024 estimés à hauteur de **716 000 €** pourraient comporter 6 opérations qui pourraient se répartir comme suit et à laquelle il faut ajouter le bassin d'orage mais qui n'est pas sur ce budget :

- Travaux Rue Jean Jaurès : 156 000 €
- Programme 2023-2027 : Mise en séparatif Route d'Aigre : 555 000 €
- Divers : 5 000 €

Autres Dépenses : 7 849 €

- Remboursement de la dette : 7 000 €
- Amortissement des subventions : 849 €

Reste à réaliser : 165 100 €

Station d'Épuration 35 000 € – Poste de refoulement Pontreau 29 000 € – Réseau Chemin des Vallées 1 000 € - Maîtrise d'œuvre et assistance (AMO) Programme 2023-2027 95 000 € - Boulevard du Nord : 100 €

Le montant total de dépenses qui pourrait être inscrit s'élèverait à : 888 949 €

En recette, pourraient être inscrites au BP 2024 pour un montant de 1 364 749 € seraient les suivantes :

Les subventions qui pourraient être inscrites pour 2024 s'élèveraient à : 141 151€

- Station d'Épuration : 33 316 €
- Poste de refoulement Pontreau : 107 835 €

Autres recettes : 1 223 598 €

- Solde d'exécution reporté : 990 723 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 170 000 €
- Amortissement des immobilisations : 62 875 €

La section d'investissement serait donc proposée en suréquilibre + 475 800 €.

Jean-Paul Fort poursuit et indique, qu'en matière de perspectives pour la collectivité et éléments qui seront vus la semaine prochaine et commission des finances,

La Ville de Ruffec poursuivra son action en matière de désendettement au cours des 2 exercices menant à la fin de la mandature.

La dette au 1^{er} janvier 2026 s'élèvera à 532 409,98 € ; sachant que 9 emprunts seront intégralement remboursés en 2026, que 7 le seront en 2027 et 1 en 2028.

(Capital restant dû au 1 janvier 2027 : 314 241,09 € - Capital restant dû au 1 janvier 2028 : 254 169,15 €)

*La Ville poursuivra :

- Sa démarche d'acquisitions foncières afin de pouvoir développer les possibilités de logements ou d'infrastructures sur son territoire et d'ajouter que la commune peut avoir quelques opportunités comme notamment l'ancienne gendarmerie qui appartient au Département et qui ne semble pas avoir de destination connue pour ce patrimoine bâti.
- Ses travaux de rénovation énergétique de son patrimoine
- Son déploiement de la vidéo surveillance avec une tranche 3 qui sera déployée après la réalisation de l'espace de stationnement Bouchy,

Grâce au programme Petites Villes de Demain et des conclusions du Plan Guide, elle poursuivra ses actions en faveur du développement ou maintien du commerce de centre-ville et de l'équilibre avec la périphérie :

- Aménagement de voies vertes et mobilités douces notamment Rue de la Gare – des réunions publiques sont d'ailleurs programmées pour présenter ce projet aux riverains.
- Travaux d'aménagement de l'îlot urbain Rue François ALBERT.
- Elle s'engagera également dans un programme de réfection de voirie dans le cadre du dispositif du FDAC, 3 lignes spécifiques inscrites.

Enfin, la Ville de Ruffec se devra d'étudier les actions futures à mener au profit de l'enfance et la petite enfance. Monsieur le maire précise qu'il s'agit comme évoqué en début de séance, de l'école des Castors. L'étude faite par l'ADEME et le PETR montrent que le bâtiment est très énergivore rendant les coûts de réhabilitation très élevés. Il est donc étudié la possibilité de construire un nouvel établissement, et pourquoi pas dans un second temps de déconstruire l'école actuelle et construire un nouveau bloc pour accueillir l'ALSH.

Jean Coiteux demande si dans ce projet serait inscrit la reprise du terrain et de la maison dite des Castors ? Ce à quoi Monsieur le Maire et Jean-Paul Fort répondent par l'affirmative, et précisent qu'il est même envisagé de la démolir.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée et pour répondre à la question de Catherine Boulenger sur l'endroit où serait construite cette nouvelle école, qu'il y a deux hypothèses et dès que le projet aura avancé il reviendra vers l'assemblée pour le lui présenter.

Jean-Paul Fort reprend la lecture du diaporama et fait un zoom sur la prospective en matière d'assainissement,

Brouhaha dans la salle car la projection sur 2 des 3 écrans ne fonctionnent plus.

Jean-Paul Fort poursuit et explique que la Ville de Ruffec poursuivra sur les exercices 2025 et 2026 son programme de travaux en matière d'assainissement collectif.

En 2025 il pourrait être planifié pour une somme estimée à **1 123 000 €** :

*Des travaux relatifs à des postes de refoulement

Des travaux sur les réseaux sous diverses voiries

*Des frais de maîtrise d'œuvre

En 2026, le programme serait conclu pour une somme estimée à **1 051 000 €**.

Les prestations à réaliser pourraient comprendre :

*Des travaux relatifs au dispositif « filière temps pluie »

*Des travaux sur les réseaux sous diverses voiries

*Des frais de maîtrise d'œuvre

*Des travaux concernant le bassin d'orage

*Des travaux concernant les rejets de la station d'épuration.

Il est entendu que les sollicitations d'aides auprès des différents financeurs potentiels seront effectuées.

Jean-Paul Fort ajoute qu'une réunion sera sans doute programmée pour expliquer à l'ensemble de cette assemblée ces travaux. Ils auront forcément des impacts en terme de circulation notamment rue de L'Abreuvoir du côté du cinéma.

Catherine Boulenger demande à revenir sur la taxe d'aménagement pour savoir si elle va être conservée ? Monsieur le Maire lui répond qu'en tant que Maire de Ruffec, il voudrait bien qu'elle soit maintenue mais ce qui n'est pas le souhait d'autres élus et notamment d'élus communautaires, il dit ne pas souhaiter en dire plus.

Catherine Boulenger dit vouloir évoquer ce sujet car lors d'un précédent conseil il avait été évoqué la création d'un nouvel agrandissement d'une zone économique à proximité de la Scachap et qui en raison de la dangerosité de la sortie de cette zone il serait obligé de créer un rond-point. Et demande si c'est bien le cas ? Ce à quoi monsieur le Maire et Jean-Paul Fort répondent que ce n'est pas si catégorique, qu'ils ne savent pas encore. Catherine Boulenger dit qu'après avoir vu les coûts d'un tel investissement et lu que la commune de Ruffec allait en payer la moitié, elle dit s'être interrogée. Elle a aussi entendu d'autres collègues élus dire que Ruffec avait de l'argent. Et elle continue en indiquant que ces mêmes élus ont indiqué que dès lors que Ruffec touchait la taxe d'aménagement, elle pouvait financer 50% du coût du rond-point donc 55 000€. Elle continue en indiquant que sa question est, car même si le rond-point ne va pas se faire demain, mais il risque de se faire rapidement, car il y aura urgence au regard du trafic de camions que va générer cette nouvelle zone. Jean-Paul Fort acquiesce ; elle insiste sur le fait qu'il y aura de plus en plus de trafic, que le rond-point sera donc une nécessité et du coup la commune devra intervenir à 50%, et qu'est-ce qui se passe si la commune perd la taxe d'aménagement ? Monsieur le Maire répond que ce point sur la taxe d'aménagement il l'a inscrit au DOB de la Communauté de Communes car il y a un élu communautaire du bureau qui considère que Ruffec ne devrait pas bénéficier de cette taxe. Il ajoute qu'il faut bien comprendre que l'activité économique de façon générale est située sur Ruffec et que sans cette activité il n'y aurait pas de communautés de communes ; il dit rejoindre Catherine Boulenger car cela dénote le manque d'esprit communautaire, il trouve cela regrettable. Il ajoute que ce dossier n'est pas pour autant terminé, il était hier soir encore au téléphone avec le directeur de la Scachap pour trouver des solutions. Et d'ajouter qu'il est certain que Ruffec ne parait pas pour les autres. Catherine Boulenger répond qu'en effet il faut voir plus largement, que la commune qui perçoit de la taxe d'aménagement qu'elle participe à des infrastructures cela parait normal et que la communauté de communes qui détient le volet économique puisse participer au développement du territoire cela parait aussi logique, certes elle paye pour ses terrains, mais retirer la taxe d'aménagement à la commune de Ruffec juste avant le financement d'un rond-point cela n'est pas logique. Qu'il est important de jouer collectif jusqu'au bout. Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord, certes, certaines collectivités qu'il connaît on fait le choix de laisser la taxe d'aménagement entièrement à leur communauté de communes, mais derrière il y a des vrais projets d'aménagement et d'entretien de la voirie, de la gestion de l'assainissement etc.

Catherine Boulenger dit qu'elle n'est pas contre que la ville de Ruffec et qui est ville centre et qui va bénéficier de ces nouvelles zones participent plus mais il faut aller au bout de la logique.

Il est rappelé par Jean Coiteux que trois élus ici présents sont à la communauté de communes et que le sujet pourra être abordé en bureau.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve avec 18 votes POUR et 4 ABSTENTIONS

Délibération n°2024_02_03

MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARDONNET CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE POUR REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE RUFFEC DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT EN ESPAGNE



Délibération n°2024_02_03 : Mandat spécial accordé à Monsieur Jean -Pierre CHARDONNET, Conseiller Municipal Délégué, pour représentation de la commune de Ruffec dans le cadre d'un déplacement en Espagne



Dans la dynamique des liens entre Ruffec et ses villes partenaires européennes, un déplacement est organisé du 20 au 24 mars 2024 vers Benalup-Casas-Viejas, commune située en Andalousie, au Sud de l'Espagne .

A travers ce séjour, l'ambition pour la commune de Ruffec est, notamment, d'approfondir la recherche de médecins espagnols désireux de venir s'installer à Ruffec.

M. le Maire propose, de confier un mandat spécial à M. CHARDONNET, Conseiller Municipal délégué à la Vie Associative, pour représenter la Commune lors de ce déplacement.

L'article R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élus chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre, sur justificatif, au remboursement des frais de transport, de restauration et d'hébergement engagés dans ce cadre, selon le barème fixé par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission, à savoir : 20 € par repas (petit déjeuner compris) et 90 € par nuitée d'hébergement.

Objectif de la délibération : Accorder un mandat spécial à M. CHARDONNET pour représenter la commune lors du déplacement en Espagne du 20 au 24 mars 2024, acter de la prise en charge des frais engagés par l'exercice de ce mandat et préciser que le remboursement se fera sur justificatifs



Jean-Paul Fort procède à la présentation de la délibération n°2024_02-03 et tel que ci-dessus.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit là de l'avant dernière ligne droite qu'il y a en terme d'échanges entre l'hôpital de Ruffec et celui de Girac avec l'Espagne, cela fait suite à des rencontres entre des médecins voir le potentiel et la faisabilité de travailler avec des médecins espagnoles. Des fiches de poste sont étudiées par les médecins de l'hôpital de Ruffec.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la commune fait vraiment des efforts pour accueillir de nouveaux médecins et plus généralement du personnel de santé, car finalement les besoins sont sur toutes les professions. Il fait vraiment un appel y compris à l'échelle communautaire pour qu'il y ait une vraie réflexion et des actions pour favoriser l'accueil de ces professionnels, qu'ils puissent être hébergés de façons décentes.

Actuellement sont accueillis des jeunes FFI, qui sont formés et font office d'internes.

Jean Coiteux demande à intervenir, il se demande et ce qui ne remet absolument pas en question l'engagement de Jean-Pierre Chardonnet dans sa mission et son engagement, mais il se demande si c'est bien en Andalousie et notamment à Benalup qui est une station balnéaire et avec une population deux fois supérieure à Ruffec, avec peut-être une faculté de médecine, il se demande

si des médecins peuvent dans ces conditions être intéressés pour venir à Ruffec ? Y a-t-il eu des contacts avec la faculté de médecine de Bordeaux, Poitiers, il est d'accord sur l'acte politique, tout comme il est d'accord de subventionner le voyage de Jean-Pierre Chardonnet. Mais il dit vouloir avant tout rechercher l'efficacité. Et est-ce la commune qui détient la compétence.

Monsieur le Maire indique en réponse qu'au niveau national c'est le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui à travers des colloques va rechercher auprès des jeunes en formation (FFI) celles et ceux qui pourraient être intéressés pour venir travailler sur notre département. Et les accueillir sur Angoulême y compris sur Ruffec. Il y a 2 jeunes médecins qui seraient recrutés dans ce cadre.

Le déplacement de Jean-Pierre Chardonnet va permettre d'expliquer, de présenter aux représentants de Benalup les besoins et les attentes de notre hôpital.

Frank Lopez demande à prendre la parole, et explique que des FFI arrivent à être recrutés, ils sont formés, mais se demande s'il n'y a pas une forme d'engagement qui pourrait leur être imposé, car au final, ils ne restent pas ; alors même qu'on les a formés, qu'ils sont pris en charge par les médecins titulaires ou intérimaires, c'est une charge pour eux. À Ruffec, ce sont 3 FFI qui sont accueillis pour 2 médecins titulaires.

Il lui est répondu, qu'en effet aucun engagement ne leur est imposé et que c'est bien regrettable. Mais cet accueil permet de maintenir un service hospitalier.

Ce même phénomène se retrouve aussi dans le secteur privé, ce n'est pas exclusif du public.

Jean Coiteux demande quelles sont les chances de réussites dans les contacts que Jean-Pierre Chardonnet aura sur place.

En réponse, Jean-Pierre Chardonnet et Eric Mouilignier répondent, qu'il est convié par le Maire de Benalup d'une part, et qu'il sera reçu par le doyen de la Fac de Médecine de Cadix et le Médecin lieutenant-colonel des armées de l'Andalousie.

La démarche engagée auprès de l'Espagne concerne juste Ruffec.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve avec 18 votes POUR et 4 ABSTENTION

Délibération n°2024_02_04

REMISE GRACIEUSE DE CREANCES A 4 AGENTS MUNICIPAUX SUITE A ERREUR DE LA COLLECTIVITE



Délibération n°2024_02_04 : Remise gracieuse de créances à 4 agents municipaux suite à erreur de la collectivité

Un contrôle de l'administration des Finances Publiques a mis en exergue un trop versé à 4 agents municipaux, suite à erreur manifeste de la collectivité, pour un montant total de 5 361,54 € :

- 2 agents ayant été en temps partiel thérapeutique ont continué à percevoir leur IFSE en totalité, alors que cette indemnité aurait dû être proratisée. Cela représente 416,61 € pour le premier agent et 383,77 € pour le second agent ;
- 2 agents de la Police Municipale ont perçu à tort l'IAT, en décembre 2021 et janvier 2023, chacun pour un montant de 2 280, 58 €, alors que cette indemnité n'aurait pas dû être versée annuellement.

Les 4 agents concernés par ces créances ont adressé à la collectivité un recours gracieux pour annulation de la dette.

Comme le prévoit le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'octroi de cette remise gracieuse.

Objectif de la délibération : Donner un avis favorable aux demandes de recours gracieux formulées par les 4 agents municipaux concernés et autoriser la remise gracieuse à concurrence du solde de leur créance



Jean-Paul Fort rappelle à l'assemblée que l'ensemble du détail des informations leur a été communiqué dans la note de synthèse et rappelle que ces éléments ne viennent pas impacter le budget 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a eu le même problème et insiste sur le fait que cette erreur n'est pas imputable aux agents.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération n°2024_02_05

ACCORD DE LA COMMUNE POUR LA CREATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)

Délibération n°2024_02_05 : Accord de la Commune pour la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA)



Les Périmètres Délimités des Abords (PDA) se substituent aux anciens rayons de protection des monuments historiques de 500 mètres. Les PDA visent une meilleure adaptation à la réalité du terrain dans le cadre de la protection des monuments historiques.

Il existe 2 monuments historiques protégés sur la Commune : la **façade de l'église Saint André** classée Monument Historique (MH) et les **vestiges de la chapelle Saint Blaise** inscrits à l'inventaire des MH.

La procédure :

- 1- Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un travail collaboratif s'est engagé avec l'Architecte des Bâtiments de France et la DRAC pour définir les contours d'un PDA
- 2- Le projet de PDA a été approuvé par le Conseil Municipal en mai 2021
- 3- Une enquête publique portant sur le projet de PDA a été organisée en 2022, conjointement à celle du PLU, et a reçu un avis favorable
- 4- Dernier visa de la procédure : la DRAC demande désormais à la Commune son accord pour la création du PDA

Objectif de la délibération : Donner l'accord de la commune à la création du Périmètre Délimité des Abords



Sylvie Beauval précise que les travaux sur ce projet ont débuté en 2018. Cette procédure arrivant à son terme il convient désormais de voter.

Catherine Boulenger rappelle que les contraintes seront désormais importantes, il ne sera plus possible de négocier ; il est évident qu'il faut être vigilant sur les modalités de rénovation du patrimoine de la collectivité qui est riche. Cependant, les contraintes vont être telles qu'elle s'interroge sur la capacité financière des ruffecoïses à réaliser leurs rénovations au regard des exigences en terme de matériaux imposées par l'ABF. Elle rappelle qu'elle avait prévenu la municipalité de ces risques et que cela enlève toute possibilité au Maire de donner un avis contraire aux préconisations décidées par l'ABF et qui plus est si on a à faire à un tyran.

Monsieur le Maire rappelle que le périmètre des abords permet de centrer les obligations sur le centre ancien et moins sur des zones pavillonnaires comme cela était le cas avec les anciens rayons de protection des monuments historiques. Il ajoute qu'il y aura toujours la possibilité de discussion et de négociation avec l'ABF, d'ailleurs les Préfets ont donné des consignes dans ce sens auprès des ABF. Monsieur le maire donne l'exemple des ouvertures, qui en façades sont en bois pour respecter le côté esthétique, mais qui sur les parties non visibles depuis la rue peuvent être en alu ou PVC si cela s'avère moins onéreux pour le porteur de projet qui n'aurait pas de gros moyens. Et cela est entendu et accepté par l'ABF.

Jean-Paul Fort ajoute que l'étape de ce soir est la dernière, et qu'il n'est plus possible de faire chemin arrière, cela n'aurait aucune logique. Et il conviendra que les architectes s'adaptent.

Jean-François Jobit prend la parole et indique à Catherine Boulenger qu'il la sait tout autant attachée au patrimoine de Ruffec, mais il regrette que durant une mandature, on ait laissé s'installer des ouvertures PVC tout autour de cette place 19^{ième}. De plus il se dit s'être toujours interrogé sur la maison cubique que cette ancienne municipalité a laissé se construire, rue de l'Abreuvoir. Catherine Boulenger rétorque que cette dernière a été faite avec l'avis favorable de l'ABF. A l'époque l'architecte avait appuyé ce projet.

Elle rappelle que de nombreux changements d'ouvertures se sont faits sans autorisation de travaux et que cela se fait encore, elle en est convaincue. Ce qui est confirmé par monsieur le Maire. Catherine Boulenger ajoute qu'elle est persuadée que certains administrés ne savent pas qu'ils doivent faire des déclarations.

Elle pense comme Monsieur le Maire que les entreprises en revanche qui sont chargées des travaux devraient le leur dire.

Monsieur le Maire indique que tout sera mis en œuvre pour garder de la souplesse avec l'architecte des bâtiments de France.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve avec 18 votes POUR et 2 CONTRE et 2 ABSTENTION

Délibération n°2024_02_06

Approbation des ratios promus promouvables pour l'année 2024



Délibération n°2024_02_06 : Approbation des ratios promus promouvables pour l'année 2024

Filière	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio %
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché	100
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint adm ppal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur	100
	Adjoint adm ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint adm ppal de 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint administratif	Adjoint adm ppal de 2 ^{ème} classe	100
Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100
	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100
	Agent de maîtrise principal	Technicien	100
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	100
	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	100
Culturelle	Adjoint technique	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100

Pour tout **avancement de grade**, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « **ratio promus – promouvables** », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre **0 et 100%**.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Objectif de la délibération : fixer les ratios « promus-promouvables » pour l'année 2024

➔ **Vote**

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération n°2024_02_07

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Délibération n°2024_02_07 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

L'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.

Dans ce cadre, pour le bon fonctionnement des services en période estivale et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé de recruter au maximum 3 agents contractuels, sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

Le contrat de ces agents sera conclu pour une durée déterminée maximum de 6 mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Les agents assureront des fonctions d'agent d'entretien des Services Techniques ou d'agent administratif, à temps complet.

Objectif de la délibération : autoriser M. le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

➔ **Vote**

Murielle Béal s'interroge sur le recours à des catégories A en saisonnier ? monsieur le Maire indique qu'il a préféré être large au cas où, tout simplement.

Catherine Boulenger indique que si on est bien sur la période estivale cela a du sens, mais que la façon dont est écrite la délibération, cela laisse penser que cela est plus large.

Monsieur le Maire indique que l'objectif à travers cette délibération est de recourir à des étudiants sur la période de l'été pour suppléer des agents en congés au regard des besoins des services.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération n°2024_02_08

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Délibération n°2024_02_08 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique territoriale autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un **accroissement temporaire d'activité**, pour une durée maximale de douze mois, sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Dans ce cadre, pour le bon fonctionnement des services, il est proposé de prévoir ce type de recrutement en cas de besoin urgent. Ces recrutements pourront avoir lieu pour l'ensemble des services de la collectivité et pourront concerner les grades de catégorie C, B et A.

Objectif de la délibération : Autoriser M. le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ➔ **Vote**

Catherine Boulenger demande s'il y a des missions ou des postes déjà ciblés par cette délibération ?

Monsieur le Maire explique qu'à ce stade il n'y a pas nécessairement de poste ciblé, mais si d'aventure, des besoins se faisaient ressentir comme par exemple au titre des élections qui auront lieu en juin, cela permettra de recruter un agent supplémentaire pendant un mois.

C'est vraiment avoir la possibilité d'avoir recours à des renforts à un instant « t » en fonction de besoins recensés sur tel ou tel service.

Catherine Boulenger en profite pour demander où en est le recrutement du chargé de mission tel que prévu à l'organigramme.

Monsieur le Maire répond que c'est chose faite. Il y a eu plusieurs candidats mais tous issus du privé. Donc le recrutement se fera sur la base d'un contractuel.

Jean Coiteux prend la parole pour demander s'il serait possible d'avoir un organigramme à jour et nominatif, afin de savoir quels sont les postes non pourvus ce qui serait un élément supplémentaire en cette période budgétaire. D'autant que ce poste de dépense budgétaire est important.

Il en profite pour remercier les services finances du travail de présentation qui a été projeté ce soir. Mais regrette que la note de synthèse ait été plus floue.

S'agissant d'un organigramme à jour, monsieur le Maire indique qu'il a déjà été transmis, il ne sera pas nominatif. Que l'ensemble des postes qui sont créés font l'objet d'une déclaration sur le site « emploi territorial » et il invite chacun à y aller car y est détaillé nécessairement l'ensemble de la fiche de poste.

Concernant le poste de chargé de mission, cette personne viendra en appui des élus, pour faire le suivi de certains projets et appuyer les responsables notamment des services techniques ou

encore la DGS. Sans oublier de suppléer la chargée de mission Petite Ville de demain dans certaines de ses missions.

Catherine Boulenger en profite pour demander si l'agent présent ce soir au côté de Dominique Mondy est la personne qui vient d'être recrutée pour venir en appui à la recherche des subventions et travailler en appui de Dominique Mondy.

Monsieur le maire répond par l'affirmative. Catherine Boulenger poursuit en demandant si le pôle finance est composé d'autres agents ? car à une période il y avait 3 agents. Et continue en demandant si cette nouvelle personne fait bien les missions qui étaient prévues initialement ?

Monsieur le Maire propose, comme ce n'est pas le débat ce soir d'évoquer les agents qui sont là ce soir, de se rapprocher du service RH qui lui fournira la fiche de poste de ce nouvel agent. Monsieur le Maire ajoute que sur ce service avant l'arrivée de cette personne, il n'y avait déjà plus que 2 agents car la 3^{ième} avait quitté ce service à sa demande.

Catherine Boulenger de poursuivre en indiquant qu'elle espère que l'on gardera ce nouvel agent dont on peut se réjouir qu'il soit titulaire et de catégorie A et qui est amené à exercer aussi des tâches relevant de la catégorie C.

Monsieur le maire rappelle que ce n'est pas toujours le nombre qui fait l'efficience ; il faut aussi compter avec l'évolution des outils informatiques. Puis par ailleurs il y a aussi l'appui d'autres services comme par exemple celui du Pays pour la recherche de subvention.

Monsieur le Maire tient à remercier le service comptabilité pour l'excellence du travail, les agents ont réussi à rendre un travail important dans un laps de temps court, ils sont parvenus à écrire un DOB et un ROB ce qui n'avait jusque là pas encore été fait. Et il reconnaît l'intérêt d'avoir des agents formés et qualifiés qui apportent une technicité aux élus.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve avec 18 votes POUR et 4 CONTRE

Délibération n°2024_02_09

Régime indemnitaire de la police municipale

Délibération n°2024_02_09 : Régime indemnitaire de la police municipale

La rémunération des agents est composée du traitement indiciaire auquel s'ajoutent les primes et les indemnités. Ces primes sont définies dans le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de la collectivité. Le nouveau RIFSEEP a été adopté par le Conseil Municipal en mai 2022, mais les agents de la filière **police municipale** sont, pour le moment, exclus du champ d'application du RIFSEEP. Néanmoins, sur décision du Conseil Municipal, ils peuvent bénéficier d'indemnités spécifiques à cette filière :

L'indemnité spéciale mensuelle de fonction : indemnité égale au maximum à 20 % du traitement mensuel brut

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) : calculée par application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement, compris entre 0 et 8. Chaque agent pourra se voir individuellement attribuer une IAT avec un coefficient personnel de 0 à 8, par arrêté du maire. La somme des IAT individuelles versées par grade ne pourra dépasser le crédit global de l'IAT voté. Ladite indemnité est versée en deux temps : un versement mensuel et un complément annuel au cours du premier trimestre de chaque année.

A titre indicatif, sur la base du tableau des effectifs et des montants annuels de référence actuels, crédit global de l'IAT pour un coefficient retenu de 8 :

Grade	Effectif	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur maximum	Montant maximum annuel
Chef de police municipale	0	520,98 €	8	0
Brigadier-Chef Principal	2	520,98 €	8	8 335,68 €
Brigadier	0	499,33 €	8	0,00 €

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) : les travaux supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois. Les heures de dimanche, jours fériés ou de nuit sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond

Objectif de la délibération : Préciser le régime indemnitaire de la police municipale tel que défini cidessus, pour une application au 1^{er} mars 2024

 **Vote**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de régulariser une situation administrative qui remonte à plusieurs années et qui a été pointée par les services de la trésorerie.

Murielle Béal demande si c'est normal que les agents de police municipale ne puissent pas percevoir la NBI car c'est bien plus intéressant qu'un régime indemnitaire autre.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération n°2024_02_10

Assurance des risques statutaires du personnel – Mandat au CDG 16 dans la perspective de souscrire un contrat groupe

Délibération n°2024_02_10 : Assurance des risques statutaires du personnel – Mandat au CDG 16 dans la perspective de souscrire un contrat groupe

Les absences d'agents pour raisons de santé occasionnent des coûts pour la collectivité employeur (maintien de traitement, frais médicaux, salaire d'un remplaçant, etc.).

Afin de couvrir une partie de ces dépenses, la collectivité peut souscrire un **contrat d'assurance des risques statutaires** (décès, maternité, temps partiel thérapeutique, maladie ordinaire, etc.)

Actuellement, pour se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, la Commune adhère au **contrat d'assurance groupe** souscrit par le Centre de Gestion de la Charente (CDG16) auprès du courtier RELYENS (ex-SOFAXIS) et de la compagnie CNP, pour une durée de 4 ans (échéance au 31 décembre 2024).

Le contrat souscrit par le CDG16 assure une mutualisation du risque et une couverture au plus juste des intérêts des collectivités par la négociation de meilleures conditions tarifaires et de garanties.

Le Centre de Gestion va engager le **renouvellement de ce contrat**, par le lancement d'une **procédure de marchés publics**, afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative, à effet du 1er janvier 2025.

Précision : si à l'issue de la consultation, les conditions tarifaires et de garanties ne conviennent pas à la collectivité, elle disposera toujours de la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe.

Objectif de la délibération : donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Charente pour le lancement de la mise en concurrence relative au contrat groupe Assurance des risques statutaires du personnel

➔ **Vote**

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération n°2024_02_11

Désignation de nouveaux membres au sein des commissions municipales Echanges Internationaux et Vie Associative, et Solidarité

Délibération n°2024_02_11 : Désignation de nouveaux membres au sein des commissions municipales Echanges Internationaux et Vie Associative, et Solidarité

La délibération du Conseil Municipal n°2020_11_13 prévoit : « Les commissions municipales sont composées chacune de 5 membres (en plus du Maire qui en est Président de droit), dont un membre de l'opposition municipale. »

En outre, lors de la démission d'un membre d'une commission, il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein un nouvel élu pour le remplacer.

Madame Catherine REMY, membre de la commission Solidarités,
a démissionné de ses fonctions de Conseillère Municipale à la date du 26 juin 2023

Monsieur Eric MOULIGNIER, membre de la commission Echanges Internationaux et Vie Associative,
a démissionné de cette commission à la date du 12 février 2024

Objectif de la délibération :

- désigner un membre de la majorité municipale pour siéger au sein de la commission Solidarités,
- désigner un membre de la majorité municipale pour siéger au sein de la commission Echanges Internationaux et Vie Associative

➔ **Vote**

Monsieur le Maire demande si l'assemblée souhaite procéder au vote à bulletin secret ou à main levée. L'ensemble des membres indique vouloir voter à main levée.

Murielle Béal intervient, elle indique être étonnée que soit évoquer la commission solidarité, car à sa connaissance depuis le départ de Madame Robot, celle-ci ce n'est jamais réunie.

Monsieur le Maire fait appel à candidature,

S'est proposée :

- Pour la commission Solidarité : Marguerite D'Argent

Monsieur le Maire remercie Eric Moulignier de sa décision, il rappelle qu'en effet, il convient que les membres des commissions dans lesquelles ils siègent, ils n'aient pas d'intérêts direct ou indirect aux affaires qui peuvent y être traitées.

Monsieur le Maire fait appel à candidature,

S'est proposée :

- Pour la commission Echanges internationaux et vie associative : Nicole Boes

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ARRETES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des questions ou remarques à formuler. Aucune observation n'est émise.

Monsieur le Maire indique que Catherine Boulenger a formulé une question diverse, elle indique l'avoir déposée par écrit selon l'usage 48 heures avant la présente séance.

Elle concerne l'état d'un mur, à la suite des travaux de démolition des anciens toilettes rue de la Chaîne ;

En réponse monsieur le Maire répond que des travaux de déconstruction ont été réalisés sur ces anciens toilettes pour des raisons de sécurité. A l'issue un constat d'huissier a été réalisé. Parallèlement un courrier a été envoyé à la propriétaire de la maison riveraine pour l'aviser d'une suspicion d'infiltration d'eau.

Il est également apporté comme information complémentaire qu'avant la réalisation de la déconstruction de ces anciens toilettes, l'architecte des bâtiments de France avait été consulté, il avait donné des préconisations, mais a priori le mur des toilettes n'était pas en appui sur le mur riverain.

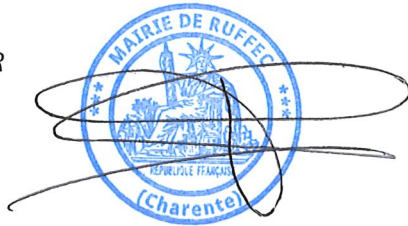
Plus largement, monsieur le maire précise qu'une réflexion est conduite sur l'aménagement globale de cette placette. Avec éventuellement la création d'un espace de stationnement de vélo et d'aucune manière du stationnement de voiture. Mais plutôt d'en faire un espace en continuité avec le jardin des arts pour mettre cet endroit en valeur.

Guy Pelladeaud souhaite revenir sur les remarques qui ont été faites autour de la commission solidarité qui n'a pas été réunie depuis le départ de Mme Robat, et demande combien de fois cette instance s'est réunie, car à sa connaissance, elle ne s'est rassemblée qu'une fois. Pour lui l'ensemble des actions sociales sont portées et conduites au sein du CCAS.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a d'autres questions à formuler, puis lève la séance à 21h30.

Le Maire

Thierry BASTIER



La secrétaire de Séance

Sylvie BEAUVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sylvie Beauval", written over a faint, circular stamp.

Approuvé par le Conseil Municipal le 30 mai 2024

Publié sur le site internet le 19 juin 2024